

SOMMAIRE

TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 JUILLET 2009 : Délibérations

RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - INNOVATION

- 09-431 - Fonds régional de recherche et d'innovation
- 09-432 - SPIRAL 2.....

AFFAIRES EUROPEENNES ET RELATIONS INTERNATIONALES

- 09-433 - Affaires européennes et relations internationales

* Subvention globale FEDER 2007/2013

- 09-434 - Centre Régional de Culture Ethnologique et Technique de Basse-Normandie (CRECET) - information et numérisation de collections muséographiques
- 09-435 - Conception de l'Agenda 21 du Pays d'Auge - Association Pays d'Auge Expansion - 2008/2010
- 09-436 - Soutien à l'animation du réseau des PME/PMI normandes, fournisseurs et sous-traitants aéronautiques - Association Normandie AéroEspace

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE – ARTISANAT - EMPLOI

- 09-437 - Aide aux entreprises.....
- 09-438 - Aides aux entreprises - mesure exceptionnelle en faveur des entreprises en difficulté face à la crise - SAS RENCAST à Mondeville (Calvados).....
- 09-439 - Aides aux entreprises - mesure exceptionnelle en faveur des entreprises en difficulté face à la crise - SAS GMG à Tournelville (Manche)
- 09-440 - Grands projets et zones d'activités stratégiques – Syndicat Mixte du Pôle Equipementiers Automobiles du Pays de Flers – contribution pour l'aménagement de la zone d'activité.....
- 09-441 - Stratégie de l'innovation et de la compétitivité - Association SOTRABAN - Programme de développement et de soutien à la filière sous-traitante sur 18 mois (du 01/01/2009 au 30/06/2010).....

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- 09-442 - Appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets »
- 09-443 - Aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale – OSIRIS, projet de collecte, revente et recyclage de palettes industrielles d'Argentan.....

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 09-444 - Pays – Ingénierie territoriale 2009
- 09-445 - Politique territoriale – conventions de programmation 2008-2010 – investissement.....

- 09-446 - Maillage du territoire
- 09-447 - Projets en Campagne – Limoges 26 et 27 juin 2009 (PEC).....

COMMUNICATIONS

- 09-448 - « La Basse-Normandie : une Vélo-Région »

TRANSPORTS FERROVIAIRES

- 09-449 - Avenants à la convention TER
- 09-450 - Convention relative aux études préliminaires pour la mise en accessibilité de gares TER de Basse-Normandie sur le périmètre de RFF

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

- 09-451 - Réponses à l'appel à projets « Très Haut Débit »
- 09-452 - Labellisation de Zones Numériques Multiservices

PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- 09-453 - Carte des formations 2009-2010

EDUCATION

- 09-454 - Amélioration des conditions de vie dans les lycées – équipements et fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés
- 09-455 - Fonds commun du service d'hébergement.....
- 09-456 - Politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- 09-457 - Enseignement supérieur

ENVIRONNEMENT

- 09-458 - Parc Naturel Régional Normandie Maine
- 09-459 - Stratégie de la Région pour la biodiversité – Réserves Naturelles Régionales.....
- 09-460 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels.....
- 09-461 - Lutter contre les changements climatiques
- 09-462 - Agir pour un développement durable.....

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

- 09-463 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles – Partenariat-Accueil-Information-Orientation, VAE.....

* Formation professionnelle continue - fonctionnement

- 09-464 - Actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi
- 09-465 - Formation tout au long de la vie
- 09-466 - Apprentissage.....

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

- 09-467 - Formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes.....
- 09-468 - « Formation des actifs et des salariés – Aide au reclassement »

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE

- 09-469 - Investissements

CULTURE

- 09-470 - Création et diffusion artistiques et culturelles.....
- 09-471 - Soutien aux musiques actuelles.....

COOPERATION DECENTRALISEE

- 09-472 - Coopération décentralisée

DROITS DE L'HOMME

- 09-473 - Droits de l'homme

JEUNESSE ET SPORTS

- 09-474 - Aide au mouvement sportif.....
- 09-475 - Politique jeunesse.....
- 09-476 - Vie associative

RENOVATION URBAINE

- 09-477 - Rénovation urbaine

SANTE ET TERRITOIRES

- 09-478 - Actions en faveur des personnes handicapées

ACTIONS DE SOLIDARITES

- 09-479 - Soutien aux actions de solidarités

AGRICULTURE

- 09-480 - Politiques de qualité CPER –fonctionnement (mesure 133 FEADER)
- 09-481 - Qualité et valorisation fermière hors CPER – investissement
- 09-482 - Installation et emploi agricole hors CPER – investissement.....
- 09-483 - Installation CPER – fonctionnement.....

* Appui aux filières

- 09-484 - Filières végétales hors CPER – fonctionnement.....
- 09-485 - Filière équine hors CPER – investissement

PECHE ET CULTURES MARINES

- 09-486 - Filière pêche CPER - investissements à bord des navires de pêche.....
- 09-487 - Filière Pêche hors CPER - fonctionnement - Manifestations, promotion, qualité, valorisation des produits de la pêche
- 09-488 - Filière pêche CPER et hors CPER
- 09-489 - Filière cultures marines hors CPER - investissement - investissements productifs dans l'aquaculture
- 09-490 - Dispositifs d'aides aux coopératives et organisations de producteurs – aide en faveur de Granvil'Mer

TOURISME

- 09-491 - Qualité dans le tourisme

FINANCES

- 09-492 - Déplacement à Las Palmas pour la réunion du Comité d'Orientation du Réseau Transnational Atlantique.....

BATIMENTS REGIONAUX

- 09-493 - Direction des Bâtiments Régionaux.....

PROMOTION DE LA REGION

- 09-494 - Soutien aux manifestations culturelles.....
- 09-495 - Soutien aux actions de solidarité.....
- 09-496 - Soutien aux opérations d'animation locale
- 09-497 - Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques.....

RELATIONS PUBLIQUES

- 09-498 - Mandats spéciaux.....

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-431

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : fonds régional de recherche et d'innovation

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 2 210 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 658 489 € au titre du cofinancement de projets nationaux et partenariats,
- . 6 810 € au titre du soutien à la recherche privée,

- sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation » de 9 670 237 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 9 000 € au titre du soutien à la diffusion de la culture scientifique,
- . 223 190 € au titre du soutien à la recherche privée,
- . 15 000 € au titre des actions de terrain,
- . 30 000 € au titre du soutien aux centres et plateformes de transfert de technologie ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

→ sur le chapitre 909 du Budget de la Région

* au titre du cofinancement de projets nationaux et partenariats

- 658 489 € à l'ENSICAEN, pour le projet du Laboratoire de Catalyse et Spectrochimie sous réserve du financement effectif par le FEDER,

* au titre du soutien à la recherche privée

- 6 810 € à 4 entreprises pour leurs projets d'innovation, conformément à l'annexe 1,

→ sur le chapitre 939 du Budget de la Région

* au titre du soutien à la diffusion de la culture scientifique

- 1 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le financement du colloque, conformément à l'annexe 2,

- 8 000 € à l'AMCSTI, pour le financement de son 27^{ème} congrès,

* au titre du soutien à la recherche privée

- 223 190 € à 8 entreprises, pour leurs projets d'innovation, conformément à l'annexe 1,

* au titre du soutien aux actions de terrain

- 15 000 € à l'Association ISPA CIFAP, pour le financement du concours Design & Innovation ISPA 2009,

* au titre du soutien aux centres et plateformes de transfert de technologie

- 30 000 € au GIP RESOTEC, pour le fonctionnement de ses activités en 2009 ;
- de maintenir le bénéfice de l'acompte de 11 000 € versé en juillet, à la SARL ERMAP à Bretoncelles (Orne) sur la subvention globale de 22 000 € accordée par délibération n° 08-342 du 16 mai 2008 ;
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région en considérant la date d'entrée en vigueur du Protocole de coopération avec l'INSERM au 1^{er} janvier 2009 ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - le protocole de coopération avec l'INSERM, joint en annexe 3,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-432

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : SPIRAL 2

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- avec le GIE GANIL, un avenant à la convention-cadre du Grand Projet SPIRAL 2, joint en annexe et relatif à la participation financière régionale pour la part de l'année 2009 du projet SPIRAL 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-433

sur les affaires européennes et les relations internationales

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. DÉNIER, PINEL),

• d'autoriser :

- la prise en charge aux frais réels d'un aller et retour en avion entre la Chine et la France ainsi que les éventuels frais de transports, d'hôtel et de restauration de Mathieu RAMBAUD, VIE en Chine et de son assistante Chen ZHEN, durant leur séjour en France, entre le mois de juin et juillet 2009,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-434

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007-2013 – Centre Régional de Culture Ethnologique et Technique de Basse-Normandie (CRECET) – informatisation et numérisation de collections muséographiques

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 2.4. » d'un montant de 45 655,16 €,

- sur l'AP « Subvention Globale FEDER 2007-2103 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Investissement - mesure 2.4. » d'un montant de 32 309,83 € ;

- d'attribuer au Centre Régional de Culture Ethnologique et Technique de Basse-Normandie (CRECET), pour l'informatisation et la numérisation de données culturelles muséographiques :

- 45 655,16 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,

- 32 309,83 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-435

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007-2013 – conception de l'Agenda 21 du Pays d'Auge – Association Pays d'Auge Expansion – 2008/2010

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 3.2.1. » d'un montant de 32 023,08 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 32 023,08 € à l'Association du Pays d'Auge Expansion, pour la conception de son Agenda 21 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-436

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – soutien à l’animation du réseau des PME/PMI normandes, fournisseurs et sous-traitants aéronautiques – Association Normandie AeroEspace

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- les avenants aux conventions d'attribution de subvention portant sur les modifications suivantes :

- . le montant total de l'opération Animation du réseau des PME/PMI portée par l'Association Normandie AeroEspace (NAE) en Basse-Normandie est de 234 500 €. La participation du FEDER à l'opération est de 93 800 €, soit 40 % des dépenses,

- . la durée de réalisation de l'opération Accompagnement à la certification EN 9100, portée par l'Association Normandie AeroEspace (NAE) est prorogée de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2009 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-437

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 8 751 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 905 000 € pour le soutien l'investissement industriel,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 3 518 500 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 70 164 €, pour le soutien à l'investissement immatériel des entreprises ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 500 000 € en subvention à la SNC MESSAGERIES LAITIÈRES, au titre des Grands Projets,

- 405 000 € en avance remboursable, pour 2 bénéficiaires, au titre de l'ARE, conformément aux annexes 1 et 1 bis,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

- 70 164 € en subvention à 1 bénéficiaire, au titre du FRAEX individuel, conformément à l'annexe 2 ;

- de prendre en compte des nouvelles caractéristiques mentionnées ci-dessous concernant la subvention de 581 664 € accordée par délibération n° 07-313 du 11 mai 2007 à la SAS DAUMFIN à Vire (Calvados) :

La subvention régionale de 581 664 € comprend deux volets :

- 1^{er} volet : 60 % de la subvention est accordé pour la réalisation du programme d'investissements,

- 2^{ème} volet : 40 % de la subvention correspond à la création de 134 emplois. A la date de fin de programme, en l'occurrence le 1^{er} octobre 2009, la subvention sera calculée au prorata des emplois créés.

Ces modifications seront intégrées dans un avenant à signer avec l'entreprise et les autres partenaires financiers ;

- d'accorder au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, la garantie sollicitée sur le prêt de l'entreprise figurant en annexe 3 ;

- de valider, sur le nouveau dispositif éco-conditionnalité des aides, la modification apportée à un critère, à savoir : « *versement, via l'OPCA, à un centre de formation professionnel bas-normand de la taxe d'apprentissage due par l'entreprise ou par l'établissement bénéficiaire de l'aide* » au lieu de « *versement à un centre bas-normand d'une part de la taxe d'apprentissage* » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-438

sur le développement économique : aides aux entreprises – mesure exceptionnelle en faveur des entreprises en difficulté face à la crise – SAS RENCAST à Mondeville (Calvados)

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver, à titre exceptionnel, le principe d'une avance remboursable de 500 000 € à la SAS RENCAST à Mondeville (Calvados), dans le cadre du régime temporaire relatif aux aides compatibles d'un montant limité n° N7-2009, qui fait partie des nouveaux régimes notifiés mis en place en janvier 2009, dans le contexte de la crise économique et financière sous réserve :

- de la production du plan de continuation présenté et accepté par le Tribunal de Commerce à la fin de la période d'observation, soit au 1^{er} octobre 2009,

- de la déclaration sur l'honneur de l'entreprise concernant la perception des aides de minimis, le montant de l'aide étant conditionné aux aides de minimis déjà perçues par l'entreprise sur les 3 derniers exercices fiscaux (2009-2008-2007),

- de régulariser l'affectation lors d'une Commission Permanente ultérieure, une fois les réserves levées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-439

sur le développement économique : aides aux entreprises – mesure exceptionnelle en faveur des entreprises en difficulté face à la crise – SAS GMG à Tourlaville (Manche)

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 8 751 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 250 000 €, pour le soutien à l'investissement industriel ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une avance remboursable de 250 000 € à la SAS GMG à Tournaville (Manche), au titre de la mesure exceptionnelle en faveur des entreprises en difficulté face à la crise ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-440

**sur le développement économique : grands projets et zones d'activités stratégiques –
Syndicat Mixte du Pôle Equipementiers Automobiles du Pays de Flers – contribution
pour l'aménagement de la zone d'activités**

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 10 500 000 € votée en 2009, un dossier « Grands projets et zones d'activités stratégiques » d'un montant de 548 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 548 000 € au Syndicat Mixte du Pôle Equipementiers Automobiles du Pays de Flers, pour l'aménagement de la zone d'activités ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-441

**sur le développement économique : stratégie de l'innovation et de la compétitivité –
Association SOTRABAN – programme de développement et de soutien à la filière sous-
traitance sur 18 mois (du 01/01/2009 au 30/06/2010)**

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Stratégie de l'innovation et de la compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un dossier « Soutien aux pôles et filières » d'un montant de 80 700 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 80 700 € à l'Association SOTRABAN, pour le programme de développement et de soutien à la filière sous-traitance pour une période de 18 mois, prenant effet au 1^{er} janvier 2009 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-442

sur l'économie sociale et solidaire : appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets »

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'appliquer la procédure de suspension du soutien de la Région, pour les projets de groupement porteurs d'idée /accompagnateurs suivants :

- pour une durée de 6 mois, Mme Dominique MAS, Chef de file du projet de création de services hippomobiles sur le quartier de la Guérinière à Caen et accompagné par l'ARDES,

- pour une durée maximale de 6 mois, Mme Véronique FOURMEAUX, Chef de file du projet de création du « Café des signes » (espace convivial où la langue des signes sera le mode de communication) et accompagné par l'ARDES ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-443

sur l'économie sociale et solidaire : aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale – OSIRIS, projet de collecte, revente et recyclage de palettes industrielles (Argentan – 61)

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Economie sociale et solidaire » de 300 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 15 000 € pour l'aide à l'investissement des projets d'utilité sociale ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention maximale de 15 000 € à l'Association « Orne Sous-traitance Industrielle Réhabilitation Inclusion Socioprofessionnelle » (OSIRIS), pour son projet de collecte, revente et recyclage de palettes industrielles à Argentan (Orne) ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-444

sur l'aménagement du territoire : Pays – Ingénierie territoriale 2009

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Ingénierie Territoriale CPER » de 7 560 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 67 500 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays d'Alençon »,
- 50 971 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays d'Ouche »,
- 82 500 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays du Perche » ;

• d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

• d'autoriser le Président :

- à verser l'intégralité des subventions régionales à la notification,
- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-445

**sur l'aménagement du territoire : politique territoriale – conventions de programmation
2008-2010 - investissement**

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations - CPER 2007-2013 » de 28 440 000 € votée en 2008, un dossier de 169 543 € au titre des conventions territoriales dont :

- 113 931 € pour le Pays du Perche,
- 55 612 € pour le Pays du Bocage ;

• d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-446

sur le maillage du territoire

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de proroger d'un an le délai de commencement d'exécution des opérations suivantes dont les subventions ont été attribuées par :

* délibération n° 07-233 du 13 avril 2007

- 14 157 € à la Communauté de Communes Intercom Séverine, pour l'installation de panneaux d'informations touristiques,

- 157 042 € à la Communauté de Communes Intercom Séverine, pour la mise en valeur d'éléments patrimoniaux par une signalétique,

- 8 190 € à la Communauté de Commune Intercom Séverine, pour la signalétique des itinéraires de randonnées,

- 6 600 € à la Commune de Pont Farcy, pour l'aménagement du bourg,

- 6 000 € à la Commune de Saint Manvieu Bocage, pour la mise en valeur d'un lavoir,

- 8 400 € à la Commune de Sainte Marie Outre l'Eau, pour l'aménagement du bourg,

- 300 000 € à la Commune de Blainville-sur-Orne, pour l'aménagement du centre ville ;

* délibération n° 07-337 du 11 mai 2007

- 5 880 € à la Commune de Pont Bellenger, pour l'aménagement d'un espace détente,

- 13 574 € à la Commune de Quettreville-sur-Sienne, pour l'aménagement d'une borne pour camping-car,

- 17 761 € à la Commune de Lapenty, pour l'aménagement d'une liaison piétonne entre le bourg et le plan d'eau de cette commune,

- 6 655 € à la Commune de Milly, pour l'aménagement du carrefour central,

- 12 390 € à la Commune de Saint Brice de Landelès, pour l'aménagement d'un parc urbain,

* délibération n° 07-453 du 6 juillet 2007

- 13 525 € à la Commune de Saint Manvieu Bocage, pour l'aménagement d'une aire de camping cars,

- 39 200 € à la Commune de Saint Manvieu Bocage, pour l'aménagement du bourg ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-447

**sur l'aménagement du territoire : projets en Campagne – Limoges 26 et 27 juin 2009
(PEC)**

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de valider le budget estimatif et les postes de dépenses correspondant à la présence d'une délégation bas-normande à « Projets en Campagne » qui se déroulera les 26 et 27 juin 2009 à Limoges ;

- de procéder à l'affectation de ces crédits pour un montant de 6 500 € sur l'AE « Accueil de nouvelles populations en milieu rural » de 300 000 € votée en 2009 et à leur individualisation ;

- de solliciter auprès de la DRAAF de Basse-Normandie, une subvention FEADER de 6 500 € au titre de la mesure « 511 Opérations d'assistance technique » du Plan de Développement Rural Hexagonal ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-448

sur les communications : « La Basse-Normandie : une Vélo-Région »

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. BEAUVAIS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter

- sur l'AP « Vélos Urbains » de 1 700 000 € votée en 2009, un dossier « Vélos » d'un montant de 249 302,69 €,

- sur l'AE « Vélos Urbains » de 1 000 000 € votée en 2009, un dossier « Vélos » d'un montant de 26 958,50 € ;

- d'attribuer :

* sur le chapitre 908 du Budget de la Région

→ les subventions maximales suivantes :

- 5 174,79 € à la Ville de Vire, pour l'aménagement cyclable d'un giratoire,

- 162 910 € à la Communauté de Communes Plaine Sud de Caen, pour la réalisation d'aménagements cyclables, en complément de la subvention de 107 606 € accordée par délibération n° 08-441 du 19 juin 2008,

- 52 575 € à la Ville de Bayeux, pour la réalisation d'aménagements cyclables,

- 20 142,90 € à la Ville de Saint-Vigord-Le-Grand pour la réalisation d'aménagements cyclables,

- 8 500 € à l'Amicale pour la mise en valeur de la voie ferrée de Caen à Flers, au titre des dépenses d'investissement,

* sur le chapitre 938 du Budget de la Région

→ les subventions maximales suivantes :

- 18 358,50 € à la Communauté de Communes du Pays d'Argentan, pour la réalisation de son schéma directeur des itinéraires cyclables,

- 7 000 € à l'Amicale pour la mise en valeur de la voie ferrée de Caen à Flers, au titre des dépenses de fonctionnement,

→ une subvention forfaitaire de 1 600 € au Lycée Hôtelier Marland de Granville, pour la mise en place d'actions de sensibilisation à la pratique du vélo. Cette subvention sera versée en une seule fois sur demande de versement de subvention du Lycée Hôtelier Marland de Granville ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions financières correspondantes avec la Ville de Vire, la Communauté de Communes du Pays d'Argentan, la Ville de Bayeux, la Ville de Saint-Vigord-Le-Grand et l'Amicale pour la mise en valeur de la voie ferrée de Caen à Flers,

- l'avenant n° 1 à la convention entre la Région Basse-Normandie et la Communauté de Communes Plaine Sud de Caen,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-449

sur les transports ferroviaires : avenants à la convention TER

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 51 715 400 € votée en 2009, un dossier « Dessertes Ferroviaires TER », d'un montant de 24 400 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention maximale de 24 400 € à la SNCF, au titre de la mise en place de modifications d'offre sur les axes Lisieux – Trouville/Deauville et Caen – Lisieux ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 10 à la convention TER du 21 décembre 2007 relatif à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF. La facturation des montants inscrits dans l'avenant n° 10 se fera dans le cadre du dispositif financier prévu dans la convention TER, à l'article 3.2.2.3.. Ces charges seront donc intégrées pour un montant de 26 200 € aux charges C3 du compte de facturation définitif 2009, payées en 2010 et les recettes pour un montant de 1 800 €,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-450

sur les transports ferroviaires : convention relative aux études préliminaires pour la mise en accessibilité de gares TER de Basse-Normandie sur le périmètre de RFF

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 4 000 000 € votée en 2009, un dossier « Rénovation des gares » d'un montant de 53 302,50 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 53 302,50 € à RFF, pour la réalisation des études pour la mise en accessibilité des gares TER de Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-451

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : réponses à l'appel à projets « Très Haut Débit »

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déclarer dans le cadre de l'Appel à Projet Régional « Déploiement du très haut débit », les projets déposés par :

- la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie éligible en tant que projet de type 1,

- la Communauté d'Agglomération Caen La Mer éligible en tant que projet de type 1,

- la Commune de Boitron éligible en tant que projet de type 2 ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions maximales suivantes :

- 750 000 € à la Communauté de Communes Cœur Côte Heurie, pour la construction et la mise en œuvre du très haut débit sur son territoire, sur une base éligible de 2 919 935 €, soit un taux d'intervention de 25,7 %,

- 490 000 € à la Communauté d'Agglomération Caen LaMer, pour la construction et la mise en œuvre du très haut débit sur son territoire, sur une base éligible de 1 980 000 €, soit un taux d'intervention de 24,7 %,

- 7 630 € à la Commune de Boitron, pour accompagner la mise en œuvre de son télécentre ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-452

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : labellisation de Zones Numériques Multiservices

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déclarer dans le cadre de l'Appel à Projet Régional « Zones Numériques Multiservices », les projets déposés par :

- la Communauté d'Agglomération Caen La Mer éligible pour les zones stratégiques,

- la Communauté de Communes de Mortain éligible pour les zones stratégiques ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions maximales suivantes :

- 15 000 € à la Communauté d'Agglomération Caen La Mer, pour l'étude d'ingénierie permettant de constituer le dossier de labellisation du projet en phase 2, sur un coût éligible maximal de 37 500 €, soit un taux d'intervention de 40 %,

- 15 000 € à la Communauté de Commune de Mortain, pour l'étude d'ingénierie permettant de constituer le dossier de labellisation du projet en phase 2, sur un coût éligible maximal de 37 500 €, soit un taux d'intervention de 40 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-453

sur le Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle : carte des formations 2009-2010

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'inscrire au PRDFP, pour la rentrée 2009 :

- les évolutions de la carte des formations par la voie de la formation initiale sous statut scolaire des lycées d'enseignement publics et privés du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, conformément aux annexes I, II et III,

- les évolutions de la carte des formations par la voie d'apprentissage et sous statut scolaire du Lycée Aquacole et Maritime de Cherbourg, conformément à l'annexe IV,

- les évolutions de la carte des formations équines par les EPLEFPA de Saint-Hilaire-du-Harcouët et de Vire, à savoir :

- . Transfert du BEP 2 ans « Soigneur aide animateur – option tourisme équestre » du CFA de l'EPLFPA de Vire vers le CFA de l'EPLFPA de Saint-Hilaire-du-Harcouët (effectif minimum de 8 places et maximum de 12 places) ;

- le redéploiement de la carte des formations supérieures par apprentissage du CFA Public de l'Enseignement Supérieur de Basse-Normandie (PESBN), conformément à l'annexe V ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-454

**sur l'amélioration des conditions de vie dans les lycées : équipements et fonctionnement
des lycées et établissements assimilés publics et privés**

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer :

* sur le chapitre 902 du Budget de la Région

au titre des équipements des lycées publics

- 4 subventions d'un montant total de 138 959,67 € pour les équipements pédagogiques, conformément à l'annexe I.1,

- 2 subventions d'un montant total de 36 000 € pour les équipements de service général, conformément à l'annexe I.2,

* sur le chapitre 932 du Budget de la Région

au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat

- 5 subventions d'un montant total de 69 523,31 € pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire, conformément à l'annexe II.1.1,

- 1 subvention de 10 000 € pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre du fonctionnement des EPLE, conformément à l'annexe II.1.2 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-455

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 2 subventions d'un montant total de 11 892,24 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-456

sur la politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région les subventions suivantes :

au titre du fonds social régional

- 32 subventions d'un montant total de 31 452,39 € conformément à l'annexe 1,

au titre de la scolarisation des jeunes

- 10 000 € à l'ASET-Manche, Association pour l'Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes à Cherbourg, pour l'acquisition et l'aménagement d'un nouveau véhicule,

au titre de la mobilité internationale

- 12 subventions d'un montant total de 67 840 € conformément à l'annexe 2,

au titre de la politique éducative

- 241 bourses d'un montant de 426 € chacune pour des élèves en baccalauréat professionnel ou BTS, dans le cadre de stages obligatoires en entreprise pour l'année scolaire 2008-2009, réparties comme suit :

- . 79 bourses pour les lycées publics relevant de l'Education Nationale, soit 33 654 €, conformément à l'annexe 3,

- . 65 bourses pour les lycées privés relevant de l'Education Nationale, soit 27 690 €, conformément à l'annexe 4,

- . 69 bourses pour les lycées publics relevant de l'agriculture, soit 29 394 €, conformément à l'annexe 5,

- . 26 bourses pour les lycées privés relevant de l'agriculture, soit 11 076 €, conformément à l'annexe 5,

Ces bourses seront versées à l'établissement de la manière suivante : 213 € par élève après notification de la liste des bénéficiaires ayant transmis leur convention, le solde après réception de l'ensemble des pièces exigées ;

- d'autoriser :

- le lycée « Jean Mermoz » à Vire, à conserver le reliquat des subventions attribuées à 2 élèves qui ont pu bénéficier, après la demande d'aide au titre du Fonds Social Régional « Restauration et Internat », de bourses pour l'année scolaire 2008/2009,

- le lycée « Marguerite de Navarre » à Alençon, à conserver le reliquat de la subvention attribuée à 1 élève qui a pu bénéficier, après la demande d'aide au titre du Fonds Social Régional « Restauration et Internat » de bourses pour l'année scolaire 2008/2009,

Ces aides viendront en déduction sur une prochaine demande de Fonds Social Régional de ces lycées,

- le Président à signer :

. avec l'ASET-Manche, la convention financière correspondante, jointe en annexe 6,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-457

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Actions de soutien à l'enseignement supérieur » de 1 560 780 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 4 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région :

- 2 500 € à l'Université de Rouen, pour l'organisation de la 4^{ème} édition de l'Université Européenne d'été « Peintres et écrivains en Normandie, modernité et mouvements des Avant-gardes en Europe » qui se déroulera du 29 juin au 10 juillet 2009,

- 1 500 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour l'organisation d'un colloque « Santé et Droit » par le Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux et les Evolutions du Droit (CRDFED) qui se déroulera les 15 et 16 octobre 2009 ;

- de prendre acte que sur la subvention de 452 100 € accordée à l'Université de Caen par délibération n° 09-138 du 20 mars 2009, 22 000 € bénéficieront, au titre des stages en entreprise, à 30 étudiants partant sur des périodes entre 2 et 5 mois et non à 20 étudiants sur une durée de 5 mois et en conséquence d'autoriser le versement du solde de la subvention, soit 22 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-458

sur l'environnement : Parcs Naturels Régionaux - Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AE « Parcs Naturels Régionaux » de 2 200 000 € votée en 2009, un dossier « Parc Naturel Régional Normandie-Maine » d'un montant de 113 525 €,

- sur l'AP « Parcs Naturels Régionaux » de 250 000 € votée en 2009, un dossier « Parc Naturel Régional Normandie-Maine » d'un montant de 166 090 € ;

• d'attribuer au Parc Naturel Régional Normandie-Maine, conformément aux tableaux joints en annexe, les subventions suivantes :

* sur le chapitre 937 du Budget de la Région

- 8 000 € pour l'inventaire de la loutre,

- 5 000 € pour l'étude des rhopalocères des milieux tourbeux,

- 30 000 € pour la conservation et la valorisation des races avicoles anciennes,

- 18 075 € pour les nouvelles orientations du programme communication,

- 8 450 € pour l'étude de clientèle et charte graphique du réseau Monts et Marches,

- 4 000 € pour l'éradication des écrevisses du Pacifique,

- 2 000 € pour le suivi des populations d'écrevisses,

- 38 000 € pour l'organisation de manifestations,

* sur le chapitre 907 du Budget de la Région

- 12 805 € pour les acquisitions de matériels informatiques et bureautiques,

- 40 000 € pour l'aménagement de bureaux et du centre de documentation,

- 8 655 € pour les équipements de la Maison de la Pomme et de la Poire,

- 4 500 € pour la signalétique routière des nouvelles communes du Parc,

- 8 635 € pour l'acquisition de matériel pour l'animation (tentes),

- 3 200 € pour l'acquisition de données SIG,

- 19 075 € pour les travaux dans les locaux administratifs de la Maison du Parc,

- 19 000 € pour l'acquisition d'un tracteur-broyeur et d'un chargeur,

- 13 095 € pour l'acquisition de véhicules,
- 34 000 € pour le projet d'accueil Alpes MancellesNord,
- 3 125 € pour la restauration de la ripisylve à la Roche-Mabile ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur,

- le solde sera versé au vu des pièces justificatives susvisées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-459

sur l'environnement : stratégie de la Région pour la biodiversité – Réserves Naturelles Régionales

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 4 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 4 000 € au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Cotentin, pour les actions 2009 de l'observatoire des Bryophytes et des Lichens de Basse-Normandie (montant total subventionnable de 28 999,60 €) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-460

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 10 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 102 435,06 €,

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux – hors CPER » de 1 570 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 196 €,

- sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 145 672,95 € ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 907 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 58 608,60 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne, pour des travaux de restauration des rivières du bassin de l'Airou pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 293 043 €,

- 42 000 € au Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents, pour la deuxième tranche des travaux de restauration des rivières du bassin de la Seulles, pour un montant subventionnable de 210 000 €,

- 1 826,46 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour les investissements nécessaires au suivi 2009 des migrations sur le bassin de la Vire à la station de contrôle de l'observatoire piscicole des Claies de Vire, pour un montant subventionnable de 6 088,21 €,

au titre de la politique de l'eau hors CPER »

- 196 € aux bénéficiaires du remboursement, pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie, pour un montant total de 4 617,40 € conformément à l'annexe 1,

*** sur le chapitre 937 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 150 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne, pour une étude socio-économique sur le territoire du SAGE Orne amont, pour un montant subventionnable de 1 500 €,

- 960 € à la Commune-Canton d'Isigny-le-Buat, pour l'inventaire des zones humides et du bocage, pour un montant subventionnable de 9 600 €,

- 30 000 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, pour une étude de l'état des ouvrages de défense contre la mer sur le périmètre du SAGE Douve et Taute, pour un montant subventionnable de 100 000 €,

- 13 859 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, pour l'animation du SAGE Douve et Taute en 2009, pour un montant subventionnable de 27 718 €,

- 21 700 € au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, pour 2,4 postes de techniciens de rivière pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 72 333 €,

- 10 500 € au Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Bassins de la Pervenche et de l'Erine, pour un poste de technicien de rivière pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 35 000 €,

- 10 500 € au Syndicat Intercommunal de Restauration des Rivières de la Haute Rouvre, pour un poste de technicien de rivière pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 35 000 €,

- 5 970,90 € au Conseil Général de la Manche, pour le suivi du littoral en 2009, pour un montant subventionnable de 28 564,79 €,

- 37 200 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, pour une étude expérimentale de la réactivité des tourbières des marais du Cotentin, pour un montant subventionnable de 124 000 €,

- 7 483,05 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour la campagne de suivi des abondances de juvéniles saumon pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 24 943,50 €,

- 7 350 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour le suivi 2009 des migrations sur le bassin de la Vire à la station de contrôle de l'observatoire piscicole des Claies de Vire, pour un montant subventionnable de 24 500 € ;

• de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers suivants :

- Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne,
- Commune-Canton d'Isigny-le-Buat,
- Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin,
- Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques,
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Bassins de la Pervenche et de l'Erine,
- Syndicat Intercommunal de Restauration des Rivières de la Haute Rouvre,
- Conseil Général de la Manche,
- Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de modifier la délibération n° 07-852 du 14 décembre 2007 comme suit :

- le montant subventionnable correspondant à la subvention de 10 500 € accordée à la Communauté de Communes de Lessay, pour le financement d'un poste de technicien de rivière sur le Bassin de l'Ay, est de **35 000 €** et non 47 500 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-461

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de renouveler d'adhésion de la Région au CIBE et à Effinergie ;

- d'affecter :

- sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques - CPER » de 22 100 000 € votée en 2008, un montant de 1 326 187,27 € dont :

- . 263 623,75 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
- . 930 899,52 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
- . 131 664 € pour le dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques »,

- sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques – CPER » de 3 900 000 € votée en 2008, un montant de 97 785 € dont :

- . 23 600 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
- . 74 185 € pour le dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

□ au titre du dossier « Economies d'énergie »

Diagnostic énergétique

- 6 500 € à l'Association la Ferme de la Cauchetière à Livarot (Calvados), pour la réalisation de diagnostics énergétiques d'exploitations agricoles (32 % de la dépense subventionnable s'élevant à 20 369 € HT),

- 4 875 € à Farmaclair à Hérouville-Saint-Clair (Calvados), pour la réalisation d'un diagnostic énergétique (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 9 750 € HT),

- 840 € à la commune d'Agon-Coutainville (Mande), pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique de la salle omnisports (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 1 200 € HT),

- 2 047 € à la commune de Romagny (Manche), pour la réalisation d'un pré-diagnostic de la salle des fêtes (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 925 € HT),

- 2 255 € au Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux de Lisieux (Calvados), pour la réalisation d'un pré-diagnostic (44 % de la dépense subventionnable s'élevant à 5 125 € HT),

- 2 660 € au SIVU des Ecoles de la Haye Pesnel (Manche), pour la réalisation d'un pré-diagnostic des bâtiments de l'école élémentaire (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 800 € HT),

- 32 440 € à la Communauté d'Agglomération de Caen-la-Mer (Calvados), pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur la station d'épuration du Nouveau Monde (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 64 880 € HT),

- 1 600 € à l'entreprise Coffret Pack à l'Aigle (Orne), pour la réalisation d'un SME (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 200 € HT),

- 3 068,75 € à la commune de Falaise (Calvados), pour la réalisation d'une simulation thermique dynamique (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 6 137,50 € HT),

- 3 448 € à la commune de Falaise (Calvados), pour une AMO HQE (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 4 925 € HT),

Défi'Bât

- 2 590 € à la commune de Blainville-sur-Mer (Manche), pour la réalisation d'une simulation thermique dynamique (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 700 € HT),

FORES

* à la SA HLM de Coutances-Granville (Manche)

- 15 900 € pour la construction de 4 logements individuels à Heugueville-sur-Sienne,

- 30 480 € pour la construction de 7 logements individuels à Donville-les-Bains,

- 69 600 € pour la construction de 18 logements collectifs à Granville,

- 40 680 € pour la construction de 8 logements individuels à Créances,

- 25 440 € pour la construction de 5 logements individuels à Longueville,

- 19 200 € pour la construction de 4 logements individuels à Tourville-sur-Sienne,

□ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 562 200 € à OSEO, pour l'acquisition d'une chaudière bois, pour la Coopérative d'Isigny Sainte-Mère (Manche),

- 7 200 € au Centre Hospitalier Public du Cotertin à Cherbourg-Octeville (Manche), pour une AMO à la mise en place d'une chaufferie bois (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 14 400 € HT),

- 3 763,52 € à l'Association pour le Développement des Energies Nouvelles à Marchesieux (Manche), pour la réalisation d'une étude de ressource bois (38 % de la dépense subventionnable s'élevant à 9 904 € HT),

Solaire thermique

- 5 402 € au GAEC de la Canne à Montilly-sur-Noirœu (Orne), pour l'installation d'un séchage solaire de fourrage (40 % de la dépense subventionnable s'élevant à 13 504 € HT),

- 88 € au bénéficiaire mentionné dans le tableau joint en annexe 1, pour la production d'eau chaude solaire,

- 27 612 € au bénéficiaire mentionné dans le tableau joint en annexe 2, pour la production d'eau chaude solaire,

Photovoltaïque Particulier

- 700 € au bénéficiaire de la prime régionale, mentionné dans le tableau joint en annexe 3, pour une installation sur une habitation principale,

Photovoltaïque Pro

- 7 500 € au bénéficiaire de la prime régionale, mentionné dans le tableau joint en annexe 4, pour une installation sur une salle des fêtes,

Géothermie

- 1 000 € au bénéficiaire de la prime régionale, mentionné dans le tableau joint en annexe 5, pour une installation géothermale (2009-5),

Eolien particulier

- 2 000 € au bénéficiaire de la prime régionale, mentionné dans le tableau joint en annexe 6, pour l'installation d'une éolienne individuelle (2009-05),

Eolien Pro

- 984 € au bénéficiaire de la prime régionale, mentionné dans le tableau joint en annexe 7, pour l'installation d'une éolienne dans une école communale,

Dispositif chèque

- 312 450 € aux bénéficiaires du « Chèque éco-énergie Basse-Normandie », mentionnés dans le tableau joint en annexe 8, pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, d'une chaudière bois, de panneaux photovoltaïques, la réalisation d'une étude ou de travaux d'isolation (2009-05),

❑ au titre du dossier « Volet territorial »

- 131 664 € à commune de Chanu (Orne), pour la réalisation d'un réseau de chaleur (30,2 % de la dépense subventionnable s'élevant à 435 482 €),

* sur le chapitre 937 du Budget de la Région :

□ au titre du dossier « Economie d'énergie »

- 1 000 € au Comité Interprofessionnel du Bois Energie (CIBE), pour la cotisation annuelle 2009,
- 12 600 € à Effinergie, pour la cotisation annuelle 2009,
- 4 000 € au GRAINE à Hérouville (Calvados), pour l'organisation de journées d'échanges sur l'énergie (38,8 % de la dépense subventionnable s'élevant à 10 300 € HT),
- 6 000 € au GAB 14, pour l'organisation du pôle énergie lors de la fête bio à Leffard du 13 au 14 juin prochain (75 % de la dépense subventionnable s'élevant à 8 051 € HT),

□ au titre du dossier « Volet territorial »

- 15 445 € au CAUE de l'Orne, pour le fonctionnement du CEP 2009 (21,6 % de la dépense subventionnable s'élevant à 71 016 € HT)
- 36 750 € à l'Agence Manche Energie, pour le fonctionnement du CEP 2009 (60 % de la dépense subventionnable s'élevant à 61 250 € HT),
- 21 990 € à la FD CUMA de l'Orne, pour l'animation de la filière bois bocager 2009 (30 % de la dépense subventionnable s'élevant à 73 300 € HT) ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

• de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

• de modifier la délibération n° 07-284 du 13 avril 2007 comme suit :

- la subvention de 562 200 € initialement accordée à la Coopération d'Isigny Sainte-Mère, pour l'acquisition d'une chaufferie au bois, est attribuée à OSEO ;

• d'émettre un titre de recette d'un montant de 505 980 € à l'encontre de la Coopérative d'Isigny-Sainte-Mère, pour le reversement des sommes déjà versées ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-462

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Agir pour un développement durable » de 825 000 € votée en 2009, un dossier « Soutien aux Agendas 21 locaux des collectivités » d'un montant de 60 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 60 000 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg, pour l'élaboration conjointe avec les communes de Cherbourg-Octeville, Equeurdreville-Hainneville, La Glacerie, Querqueville et Tourlaville, des Agendas 21 locaux de ces 5 communes et leur articulation avec les Agendas 21 communautaire, départemental et régional (montant subventionnable de 200 000 €) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'aide à l'ingénierie territoriale correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-463

**sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles : partenariat –
Accueil – Information – Orientation, VAE**

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS,
M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir
à M DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 173 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- 35 000 € pour le financement du partenariat,
- 55 588,39 € pour le financement de l'AIO,
- 5 200 € pour le financement de la VAE ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** au titre du partenariat*

- 31 000 € à l'ONISEP,
- 4 000 € à l'ARDEFA,

** au titre du programme Accueil Information Orientation, à l'occasion de la journée « Certifier tout au long de la vie »*

- 20 000 € à la MEF du Pays d'Argentan Pays d'AugeOrnais (PAPAO),
- 30 000 € à la MEF du Cotentin,

** au titre de la VAE*

- 3 250 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe 1,

- 1 950 € aux organismes chargés de la formation des 70 heures du diplôme d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture, conformément à l'annexe 2,

- de régler :

** au titre du programme Accueil Information Orientation*

- 71,60 € à Mme Anne-Marie CHARRAUD, Rapporteuse de la Commission Nationale des Certifications Professionnelles,

- 152,05 € à M. Pascal CAILLAUD, Directeur du Centre associé au CEREQ des Pays de Loire,

- 364,74 € TTC au Restaurant Universitaire B du CROUS de Caen ;

- de prendre en charge aux frais réels, sur la base d'une somme estimée à 5 000 €, les dépenses (déplacement, restauration...) sur la période du 31 août au 10 septembre 2009, à Calgary (Canada), dans le cadre de la Finale Internationale des 40èmes Olympiades des Métiers, des personnes suivantes :

- . Mme FRIGOUT Marie-Dominique, Conseillère Régionale,
- . M. SOUBIEN Yannick, Vice-Président du Conseil Régional,
- . un élu de l'opposition régionale,
- . Mme ROSSI Annie, Directrice du PRDFP/Prospective,
- . M. TAOUI Mickaël, chargé du dossier Olympiades des Métiers,

. M. DESVAGES Philippe, Professeur au Lycée Charles Tellier et préparateur technique du jeune lauréat bas-normand représentant la France,

. M. LEMANCEL Sébastien, salarié de l'entreprise Jannelec à Flers et préparateur technique du jeune lauréat bas-normand représentant la France,

. Melle HAMEL Célia, Lauréate bas-normande en coiffure et représentant la France au Japon lors de la finale internationale en 2007,

. M. POUTIER Sébastien, Médaille de bronze bas-normande en contrôle industriel lors de la finale nationale de Lille en 2009,

. M. SALMON Nicolas, Médaille de bronze bas-normande en gestion des réseaux informatiques lors de la finale nationale de Lille en 2009 ;

- de modifier la délibération n° 09-260 du 24 avril 2009 comme suit :

- la subvention de 70 750 € initialement accordée au Conseil des Chevaux de Basse-Normandie, au titre du partenariat, est attribuée au Haras National du Pin ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la Charte Qualité Emploi-Formation avec la Commission Paritaire Régionale Emploi-Formation de la Branche Aide à Domicile, jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-464

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : actions territorialisées en faveur des demandeurs d’emploi

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 50 050 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- 18 310 € au titre des formations préparatoires,
- 61 521,75 € au titre du réseau d'accueil,
- 99 422,40 € au titre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les montants suivants :

* au titre des formations préparatoires

- 18 310 € à l'Association Savoir Faire et Découverte,

* au titre du réseau d'accueil

- 61 521,75 € à la Direction Régionale Pôle Emploi au titre de l'avenant proposé à la convention de coopération signée en 2009,

* au titre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices

- 99 422,40 € aux organismes de formation, conformément à l'annexe 1 ;

• de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2 dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-465

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAU, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 20 150 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant global de 38 757,60 € dont :

- 7 077 € pour le programme « Financements Individuels »,
- 31 680,60 € pour le programme « Sport et animation socio-culturelle » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les montants suivants :

* au titre du programme « Financements Individuels »

- 7 077 € conformément à l'annexe 1,

* au titre du programme « Sport et animation socio-culturelle »

- 31 680,60 € conformément à l'annexe 2 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 3 dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-466

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 34 500 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 908 152,36 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens Apprentissage (COM) ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 878 521 € correspondant au solde des subventions de fonctionnement, au titre de l'exercice 2009, des CFA publics de l'Education Nationale, au titre du COM axe 1, conformément à l'annexe 1,

- 7 686,36 € pour le Fonds Social Apprentis, au titre du COM axe 3, conformément à l'annexe 2,

- 18 695 € aux organismes gestionnaires des CFA, pour le budget participatif, au titre du COM axe 2, conformément à l'annexe 3,

- 3 250 € à l'organisme gestionnaire du CFA BTP « Roger Ducreé », pour l'aide aux projets de mobilité européenne collective, au titre du COM axe 6 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-467

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 2 100 € pour la formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 2 100 € dont :

- 230 € pour la formation des emplois tremplins, conformément à l'annexe 1,
- 1 870 € pour la formation des contrats aidés, conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-468

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Aide au reclassement » - « Formation des actifs et des salariés »

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 33 000 €, pour le programme « Aide au reclassement » et « Formation des actifs »,

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations – CPER » de 10 900 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 57 129 €, pour le programme « Accompagnement des mutations économiques » ;

• d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre du programme « Aide au reclassement » - « Formation des actifs »

- 33 000 € à la Fédération Régionale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (FD CUMA) Ouest,

* au titre du programme « Accompagnement des mutations économiques »

- 9 913 € à la SMAD SAS (Pin la Garenne – Orne),

- 5 250 € à FAURECIA (site de Messei – Orne),

- 12 540 € à WAGON (site de Sainte Gauburge - Orne),

- 29 426 € à ARVINMERITOR (site d'Esson – Orne) ;

• de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations, dans les conditions prévues au titre VI du livre IX du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), conformément à l'annexe jointe ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-469

sur la formation professionnelle continue et apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Investissement dans les Centres de Formation » de 1 000 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 110 268 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, à l'AFT-CFA Transport Logistique, une subvention de 110 268 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-470

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 08-903 du 21 novembre 2008 comme suit :

- la subvention de 44 000 € attribuée initialement à l'Association Centre Régional des Lettres Banque Multimédia, pour la mise aux normes de la banque multimédia et de sa base de données publique (acquisition de matériel informatique et bureautique) est accordée à l'Agence Régionale de Conservation de l'Image et du Son (ARCIS), maître d'ouvrage de l'opération ;

- de prolonger la convention n° 2007-A-234 jusqu'au 31 juillet 2010 et d'autoriser le versement du solde de la subvention de 30 000 € accordée par délibération n° 07-758 du 9 novembre 2007, dès réception des justifications mentionnés dans ladite convention au plus tard le 31 juillet 2010 à TARMAK FILMS, pour l'aide à la production du court métrage de Christian DOR intitulé « Construire un feu » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-471

sur la culture : soutien aux musiques actuelles

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'approuver la convention triennale d'objectifs artistiques et culturels (2009/2012) relative à la Scène de musiques actuelles « Big Band Café » à Hérouville-Saint-Clair, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-472

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Coopération décentralisée » de 647 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 24 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de la coopération décentralisée, un montant total de subventions de 24 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de modifier l'annexe à la délibération n° 09-277 du 24 avril 2009, en prenant acte que les actions de l'association d'Ecouvres Verte et de la MJC et Centre d'animation de Flers ne sont pas financées à parts égales entre les budgets coopération décentralisée et droits de l'homme, mais selon la répartition suivante :

- 500 € sur le budget de la coopération décentralisée,
- 2 500 € sur le budget des droits de l'homme ;

- de prendre en charge les frais de déplacement, d'hébergement et d'interprétariat de la délégation d'élus macédoniens, pour la période du 22 au 26 juin 2009, dans la limite de 11 personnes, y compris le représentant de Zels et la chargée de mission en Macédoine ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-473

sur les droits de l'homme

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Coopération décentralisée » de 400 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 2 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des droits de l'homme, une subvention de 2 500 €, conformément au tableau joint en annexe ;

- de modifier l'annexe à la délibération n° 09-278 du 24 avril 2009, en prenant acte que les actions de l'association d'Ecouves Verte et de la MJC Centre d'animation de Flers ne sont pas financées à parts égales sur les budgets de la coopération décentralisée et droits de l'homme, mais selon la répartition suivante :

- 500 € sur le budget de la coopération décentralisée,
- 2 500 € sur le budget des droits de l'homme ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-474

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 11 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-475

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 3 300 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers du Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne de Basse-Normandie et du Foyer Socio-éducatif du Lycée Jules Verne ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-476

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la vie associative, un montant total de subventions de 26 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier du Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne de Basse-Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-477

sur la rénovation urbaine

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Rénovation urbaine » de 11 576 239 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 57 514 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville d'Alençon,
- . 90 000 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Cherbourg,
- . 570 490 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Flers,
- . 232 917 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Saint-Lô,
- . 503 488 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Lisieux ;

- sur l'AE « Rénovation urbaine » de 500 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 68 274 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Flers ;

• d'attribuer, dans le cadre des conventions passées avec l'ANRU et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires, les subventions suivantes :

- 1 454 409 € sur le chapitre 905 du Budget de la Région, répartis conformément à l'annexe I,

- 68 274 € sur le chapitre 935 du Budget de la Région, conformément à l'annexe II ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-478

sur les actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser :

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer, pour un montant de 5 691,31 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe I, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 120 000 €,

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Manche, à payer, pour un montant de 1 217,86 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe II, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 55 000 € ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans les départements du Calvados et de la Manche, les modalités de paiement seront détaillées dans des conventions spécifiques ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-479

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Prévention et solidarités » de 170 000 € votée en 2009, un dossier « soutien aux actions de solidarités » d'un montant de 1 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, au titre du programme « Prévention et solidarités », la subvention suivante :

BENEFICIAIRE	NATURE DE L'OPERATION	SUBVENTION REGION
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS Fédération du Calvados 6 Bis, impasse du Mont Coco 14000 CAEN	Journée des oubliés des vacances au Parc d'attraction et dans un centre d'activité aquatique du département du Calvados pour 450 personnes, le 22 août 2009	1 500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
 et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-480

sur l'agriculture : politiques de qualité CPER - fonctionnement (mesure 133 FEADER)

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer par l'intermédiaire de l'ASP, à divers bénéficiaires, pour un montant total de 141 311,09 €, les aides figurant dans le tableau joint en annexe dans le cadre de l'enveloppe de 200 000 € accordée préalablement à l'ASP pour la prise en charge des dossiers « Promotion des produits sous signes officiels de qualité » au titre de l'année 2009 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides régionales sont attribuées sur la base des montants retenus au titre de l'assiette de dépenses éligibles,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser :

- l'ASP à verser :

- . les subventions de la Région,

- . sur les dossiers figurant en annexe, la contrepartie FEADER pour un montant égal à celui de la contrepartie régionale,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-481

sur l'agriculture : qualité et valorisation fermière hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer par l'intermédiaire de l'ASP, à divers bénéficiaires, pour un montant total de 31 391,50 €, les aides figurant dans le tableau joint en annexe dans le cadre de l'enveloppe de 450 000 € accordée préalablement à l'ASP pour la prise en charge des dossiers « Investissements de transformation à la ferme » au titre de l'année 2009 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides régionales sont attribuées sur la base des montants subventionnables et un taux d'aide de 20 %,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser :

- l'ASP à verser :

- . les subventions de la Région,

- . sur les dossiers figurant en annexe, la contrepartie FEADER pour un montant égal à celui de la contrepartie régionale,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-482

sur l'agriculture : installation et emploi agricole hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Installation et emploi agricole hors CPER » de 250 000 € votée en 2009, un dossier « AP Installation et emploi agricole » d'un montant de 8 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de 8 000 € d'aides aux investissements productifs, à divers bénéficiaires, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages, conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 10 000 € HT, la subvention correspondante de 4 000€ sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-483

sur l'agriculture : installation CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant de 13 231,23 €, au titre des contrats de parrainage répartis conformément au tableau joint en annexe, ces crédits étant prélevés sur la dotation annuelle 2009 de 336 633,60 € accordée à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-484

sur l'agriculture : filières végétales hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention n° 2008 - AGRI - 58 jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-485

sur l'agriculture : filière équine hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière équine hors CPER » de 750 000 € votée en 2009, un dossier « AP Filière équine », d'un montant de 7 632 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région un montant total de subventions de 7 632 €, à divers bénéficiaires, sur la base des taux et dépenses éligibles figurant dans le tableau joint en annexe,
- de modifier la délibération n° 09-294 du 24 avril 2009 comme suit :
 - d'attribuer à l'AFSSA, une subvention de 45 568 € pour l'acquisition d'un autoclave double-porte, d'un polisseur pour production d'eau de qualité biologique moléculaire (taux d'aide : **100 %** et non 60 %) ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-486

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche CPER - investissement - investissements à bord des navires de pêche

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 09-304 du 24 avril comme suit :

- d'affecter sur l'AP « Filière pêche CPER » de 698 000 € votée en 2008, un dossier « Aide aux investissements à bord des navires de pêche » d'un montant de 37 012,85 € (au lieu de 36 325,15 €),

- la subvention de 1 375,40 € initialement accordée à M. Didier LEGUELINEL - Navire « M Thetys » est portée à **2 063,10 €**, soit **7,5 %** et non 5 % d'une dépense prévisionnelle de 27 508 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-487

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche hors CPER - fonctionnement - manifestations, promotion, valorisation des produits de la pêche

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière pêche » de 517 000 € votée en 2009, un dossier « Actions de Promotion, Qualité et Valorisation des produits de la pêche » d'un montant de 6 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion, qualité et valorisation des produits de la pêche, une subvention de 6 500 € à l'association Défi des ports de pêche de Cherbourg pour l'organisation de l'édition 2009 du Défi des Ports de Pêche, au nom des cinq associations bas-normandes participantes, sur la base d'une dépense éligible de 13 000 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- un premier acompte de 50 % sera versé sur demande écrite du bénéficiaire,
- le solde sur présentation d'un bilan de la manifestation 2009, d'un état récapitulatif des dépenses ainsi que des justificatifs ayant permis leur élaboration,
- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-488

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche CPER et hors CPER

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger jusqu'au 31 juillet 2009 le délai accordé au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins pour transmettre les pièces justificatives de l'action régie par la convention n° 2008-A13 ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n° 1 à la convention n° 2008-A-13 joint en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-489

sur la pêche et les cultures marines : filière cultures marines Hors CPER - investissement - investissements productifs dans l'aquaculture

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière cultures marines - hors CPER » de 1 425 000 € votée en 2009, un dossier « Investissements productifs dans l'aquaculture » d'un montant de 20 439 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des investissements productifs en aquaculture, les subventions suivantes :

- 15 699 € à M. Gérard GALLOT, soit 15 % d'une dépense prévisionnelle de 104 660 € Hors Taxes, pour l'acquisition d'une calbreuse et d'un trieur à huîtres,

- 4 740 € à M. Daniel OZENNE, soit 15 % d'une dépense prévisionnelle de 31 600 € Hors Taxes, pour l'acquisition d'un cribleen eau ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-490

sur la pêche et les cultures marines : dispositif d'aides aux coopératives et organisations de producteurs - aide en faveur de Granvil'Mer

Réunion du VENDREDI 19 JUIIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière Pêche hors CPER » de 1 290 000 € votée et complétée en 2009, un dossier « Appui aux coopératives maritimes » d'un montant de 75 000 € ;

- d'augmenter de 75 000 € le montant de l'avance remboursable précédemment accordé à Granvil'mer par délibération n° 09-307 du 24 avril 2009, portant ainsi à 215 000 € cette avance remboursable qui est assujettie à la mise en oeuvre d'un plan de restructuration de l'entreprise ;

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'avance remboursable - restructuration d'une PME en difficulté joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention précité et tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-491

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 550 000 € votée en 2009, un montant de 700 000 € pour le dossier « ARE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre du programme « Qualité dans le Tourisme », une avance remboursable de 700 000 € à SIBLU FRANCE SAS, pour le développement du Camping de Litteau, sur la base d'une dépense subventionnable de 4 009 000 €.

- de prévoir les modalités de paiement et de remboursement suivantes :

- 100 % de l'aide versés à la signature de la convention,

- les avances seront remboursées en 5 annuités constantes, selon l'échéancier suivant :

- . 140 000 € au 1^{er} octobre 2010,
- . 140 000 € au 1^{er} octobre 2011,
- . 140 000 € au 1^{er} octobre 2012,
- . 140 000 € au 1^{er} octobre 2013,
- . 140 000 € au 1^{er} octobre 2014,

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier, afin de prendre en compte les dépenses à compter du 1^{er} janvier 2009 ;

- d'autoriser :

- la prise en charge, dans le cadre des récompenses liées au concours « Buissonnières 2009 », des frais inhérents au transport des élèves et des professeurs des Lycées Guibray de Falaise et Saint-Joseph de Villedieu-les-Poêles (autocariste, frais kilométriques), des déjeuners et des entrées pour la Cité de la Mer, Ludiver et la sortie prévue sur la bisquine la « Granvillaise »,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-492

sur les finances : déplacement à Las Palmas pour la réunion du Comité d'orientation du Réseau Transnational Atlantique

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre en charge aux frais réels, le déplacement (billets d'avion, taxi), l'hébergement (2 nuits à Las Palmas et 1 nuit à Nantes au retour) et la restauration de Monsieur JAMME, Vice-Président délégué du Conseil Economique et Social Régional, qui représentera Monsieur le Président du CESR à la réunion du Comité d'Orientation du Réseau Transnational Atlantique à Las Palmas (Canaries), les 9 et 10 juillet 2009 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-493

sur la Direction des Bâtiments Régionaux

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

* au titre des lycées publics

- d'affecter sur l'AP maîtrise d'ouvrage « Bâtiments » de 150 000 000 € votée en 2009, sur le chapitre 902, les opérations reprises dans l'annexe jointe ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, une dotation de fonctionnement complémentaire de 7 121 € au Lycée «Victor Hugo » à Caen, pour la location de classes mobiles durant les travaux de remplacement partiel des menuiseries extérieures, de la réfection d'étanchéité et de façades ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-494

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association Si Bémol Jazz et Musiques actuelles en Pays d'Auge	10 ^{ème} édition des Jazzitudes en Pays d'Auge du 23 au 29 août 2009	2 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-495

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, un montant total de subventions de 1 500 €, réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Commune de Cristot (14)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Commune de L'Oudon (14)	Acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants de la section communale d'Ecots	500 €
Association Timba	5 ^{ème} édition Journées magiques au zoo de Jurques le samedi 13 juin 2009	500 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier de l'Association Timba ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-496

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre des opérations d'animation locale, un montant total de subventions de 2 000 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Us Thaon Le Fresne Vallée de la Mue	6 ^{ème} édition fête des battages et métiers d'antan le 12 juillet 2009 à Thaon	1 000 €
Comité des Fêtes et Loisirs d'Avenay (14)	26 ^{ème} concours inter-régional du pain les 20 et 21 juin 2009	500 €
Echos du Pays d'Auge Trompes de chasse	Participation au championnat international des Sociétés les 27 et 28 juin 2009 à l'Hippodrome de Lyon Parilly	500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-497

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques, un montant total de subventions de 1 800 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Union Nationale des Combattants du Département du Calvados	81 ^{ème} Congrès Départemental de l'Union Nationale des Combattants du Calvados le 21 juin 2009 à Lisieux	800 €
Union Départementale des Sapeurs-pompiers de l'Orne	Rassemblement régional des jeunes sapeurs-pompiers au Haras du Pin les 4 et 5 juillet 2009	1 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-498

sur l'exercice des mandats spéciaux

Réunion du VENDREDI 19 JUIIN 2009

Réunie le vendredi 19 juin 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes GOBERT, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR